Évaluer le fonctionnement de l'Entente multisectorielle, constats de trois années de travaux de recherche : la difficile concertation des acteurs et les pistes de solution émergentes.

Marc Alain, Ph.D., Université du Québec à Trois-Rivières
Annick Saint-Amand, Ph.D., Université du Québec à Trois-Rivières
Danielle Nadeau, Ph.D., Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles
Marie-Ève Clément, Ph.D., Université du Québec en Outaouais
Delphine Collin-Vézina, Ph.D., McGill University
Sonia Hélie, Ph.D., CIUSSS Montréal Centre-Sud

Plan de la présentation

1- En guise d'introduction: la question de la collaboration intersectorielle en santé et en intervention socio-judiciaire

2- L'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave

3- L'enquête commandée par les ministères pour étudier le déploiement de l'Entente multisectorielle à travers tout le Québec

4- Les principaux résultats quantitatifs tirés de l'enquête

5- Ce qu'en disent les enquêtes qualitatives

6- Les grandes recommandations de nos travaux

(c) Alain, M. et al., 2023

1- Introduction: la question de la collaboration intersectorielle en santé et en intervention socio-judiciaire

- De façon générale, la science et la recherche ont clairement montré à quel point la collaboration, les échanges de pratiques et la concertation sont des gages de réussite dans l'amélioration de la santé des populations
- Ainsi, par exemple, le travail des équipes pluridisciplinaires en santé mentale parvient très efficacement à rompre le cercle vicieux de la ré-hospitalisation à répétition des personnes souffrant de maladie mentales chroniques
- Mais si ces principes sont relativement facile à conceptualiser et à opérationnaliser dans le domaine de la santé…
- … c'est tout autre chose quand vient le temps de faire travailler ensemble pour une cause commune ceux qui relèvent de la protection de l'enfance, d'une part, de la santé des populations d'autre part
- Et que dire s'il faut de plus intégrer des représentants des instances du système de justice (police, procureurs et juges)…

(c) Alain, M. et al., 2023

- Les grands enjeux de la collaboration intersectorielle en matière d'intervention sociojudiciaire:
  - Des cultures et histoires organisationnelles très différentes
  - Des mandats des des juridictions spécifiques à chacun des acteurs
  - Parfois, aussi, une ou des formes de compétitions afin de se voir reconnaître comme maître d'œuvre dans la résolution des problématiques touchées

- Ce qui va avoir comme conséquences:
  - Que l'on va travailler, très rapidement, chacun de son coté
  - En s'assurant d'abord et avant tout de remplir les missions et mandats qui nous sont propres
  - Et en oubliant, tout aussi rapidement, le sort des familles touchées par ces drames
  - Et en courant le très grand risque d'oublier que c'est au nom d'enfants victimes de traumas profonds que l'on devait collaborer.

(c) Alain, M. et al., 2023

2- L'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave

- Signée par cinq ministères en mars 2001, l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique (EM), remplaçait les protocoles parcellaires préalables…

- …en obligeant les représentants de l'ensemble des partenaires à mieux se concerter de manière à subordonner « *(…) leurs objectifs particuliers à un objectif commun : la protection, au sens le plus large possible, des enfants.* » (Québec, 2001 :7).

(c) Alain, M. et al., 2023

- Cette concertation des acteurs devait passer, principalement, par deux éléments clé, soit:
  - (1) l'établissement de protocoles d'action intégrant les représentants des ministères signataires et permettant de suivre en temps aussi réel que possible les événements sur le terrain à la suite du déclenchement du mécanisme et,
  - (2) la mise sur pied et l'utilisation de canaux d'échange des renseignements et des données susceptibles d'accélérer le processus et d'en favoriser le dénouement, pour l'enfant victime et ses proches non-abuseurs, et pour la saine application de la justice à l'endroit des agresseurs.
- Pour que s'actualisent aussi efficacement que possible ces deux éléments, les partenaires devaient miser sur:
  - (1) des processus et modalités de formation (formation de base, continue et des nouveaux intervenants)
  - (2) la création de comités régionaux paritaires de tous les signataires et susceptibles de discuter tant des difficultés rencontrées sur le terrain que des avancées novatrices mises sur pied localement pour atténuer ces mêmes difficultés et en prévenir la répétition.

(c) Alain, M. et al., 2023

- Globalement, tant les éléments du bilan de 2007 que ceux énoncés dans des enquêtes réalisées dans la région de Québec en 2015 et 2016 montrent que ce sont sur les deux points d'ancrage principaux de la concertation que les problèmes reposent :

  - (1) la très grande difficulté de suivre pas à pas les actions entreprises par les représentants des signataires de l'EM de manière à vérifier comment elles se coordonnent, se complètent et ne s'empiètent pas les unes sur les autres et, ceci étant en grande partie responsable de cela,

  - (2) la quasi inexistence de canaux officiels de partage et d'entreposage commun des informations relatives à ces actions, mis à part pour les toutes premières étapes suivant le déclenchement de l'EM (i.e. signalement à la DPJ ou enregistrement d'une plainte à la police).

(c) Alain, M. et al., 2023

3- L'enquête commandée par les cinq ministères signataires de l'Entente Multisectorielle (EM)

- Au printemps 2017, les ministères signataires de l'EM se cotisent pour la somme de 380 000$ afin de commander la réalisation d'une étude pan-québécoise sur le fonctionnement du mécanisme;
- Notre équipe passe l'étape de la lettre d'intention
- Et se voit octroyer, via le FRQSC, l'enveloppe en décembre 2017
- Les démarches d'accès aux données quantitatives (bases de données des 16 CISSS et CIUSSS du Québec, bases de données du bureau de la direction des poursuites criminelles et pénales), de même que les permissions pour contacter les représentants des organisations participantes (intervenants de la protection de la jeunesse, policiers-enquêteurs, procureurs de la couronne, intervenants en soutien des victimes d'actes criminels) vont demander 14 mois de travail…

(c) Alain, M. et al., 2023

Les approches méthodologiques préconisées:

1- Les approches quantitatives:

→ Exploitation de trois bases de données:

(1) Celles des Centres intégrés (16 bases de données, n. approximatif de dossiers sur une période de 3 ans: 20 000 dossiers, avec, comme critère de sélection, qu'ils soient liés à l'ouverture d'une entente multisectorielle)

(2) Celles de la Direction des poursuites criminelles et pénales du Québec, sur une période équivalente et pour les districts judiciaires correspondant aux 16 régions sociosanitaires des Centres Intégrés

(3) Réalisation d'un sondage pan-québécois auprès des intervenants sociaux susceptibles d'être impliqués dans l'entente multisectorielle (n = 1500 répondants)

2- Les approches qualitatives:

→ Réalisation d'entretiens semi-dirigés auprès des représentants des cinq ministères signataires de l'entente multisectorielle, sur les thèmes généraux suivants: perception du fonctionnement actuel du mécanisme, les impacts de la re-structuration de l'offre québécoise de service en santé et en services sociaux de 2015, les palliatifs aux problèmes vécus

→ Les entretiens (n = 60) vont d'abord être réalisées en régions urbaines et péri-urbaines, puis, en second temps, dans les régions excentrées du Québec

→ Réalisation d'entretiens auprès d'adolescents et de parents non-abuseurs ayant eu à passer par l'entente multisectorielle (n = 8)

(c) Alain, M. et al., 2023

4- Les principaux résultats quantitatifs

1) Nature des situations qui vont faire l'objet d'une EM
2) La question de la rétention des signalements selon la nature des situations
3) La question des données judiciaires
4) Les données tirées du sondage réalisé auprès des intervenants du Québec susceptibles d'être impliqués dans le déclenchement et les suivis d'une EM

(c) Alain, M. et al., 2023

- Les éléments descriptifs des situations faisant l'objet d'une entente multisectorielle:

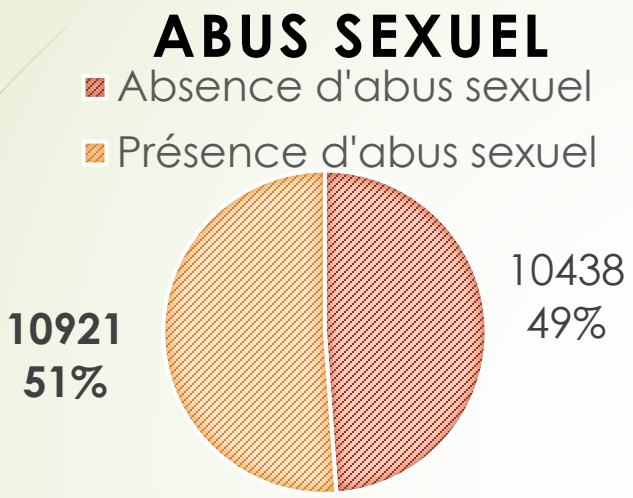

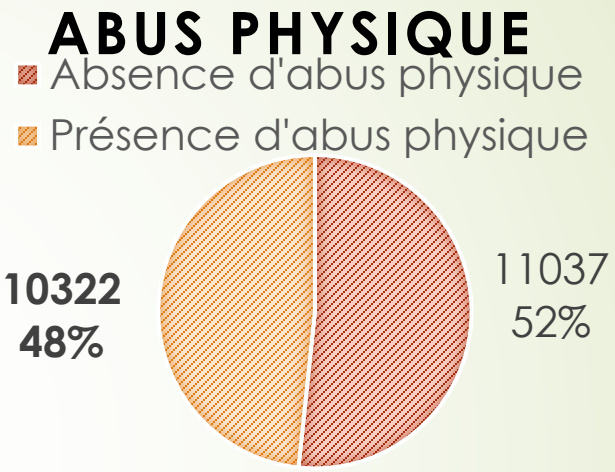

La répartition de la nature des abus diffère selon les régions. En effet, neuf (9) régions ont davantage d'abus sexuels que d'abus physiques, six (6) régions ont davantage d'abus physiques que d'abus sexuels et une région a des taux similaires d'abus physiques et d'abus sexuels traités en EM.

Bien que le chiffres montrent une répartition à peu près équivalente des 2 grands types d'abus, en réalité, tous signalements confondus, il y a environ 90% de signalements fait au motif d'abus physique/négligence

Mais les signalements aux motifs de situations d'abus sexuels entraînent presqu'automatiquement l'ouverture du mécanisme de l'entente multisectorielle

(c) Alain, M. et al., 2023

NATURE DES ABUS SELON LE SEXE DE L'ENFANT

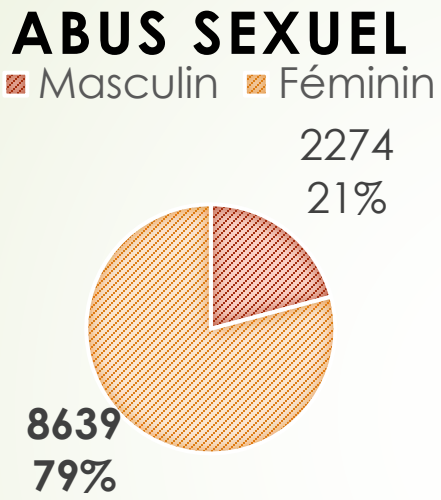

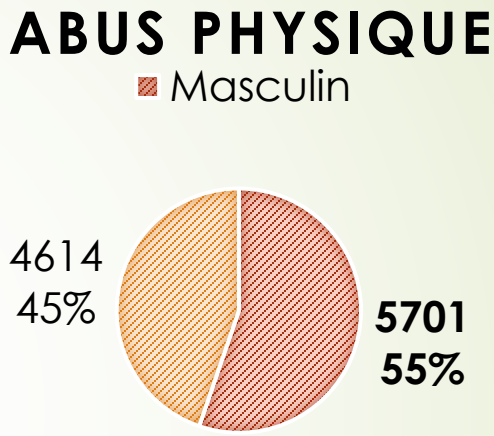

Dans l'ensemble des régions, les victimes d'abus sexuel sont en grande majorité de sexe féminin (entre 61% et 85%).

→ Davantage de situations d'abuseurs **extrafamiliaux** (à 81%)

Dans la plupart des régions, les enfants victimes d'abus physique sont un peu plus nombreux à être de sexe masculin (entre 53% et 71%). Dans quatre régions, les proportions sont équivalentes pour les garçons et les filles.

→ Un peu plus de situations d'abuseurs **intrafamiliaux** (à 67%)

(c) Alain, M. et al., 2023

RÉTENTION DES SIGNALEMENTS SELON LA NATURE DES ABUS

ABUS SEXUEL

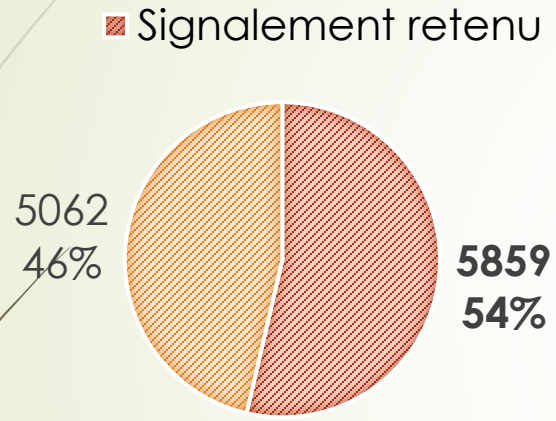

Très grande disparité entre les régions
Entre 22% et 97%

ABUS PHYSIQUE

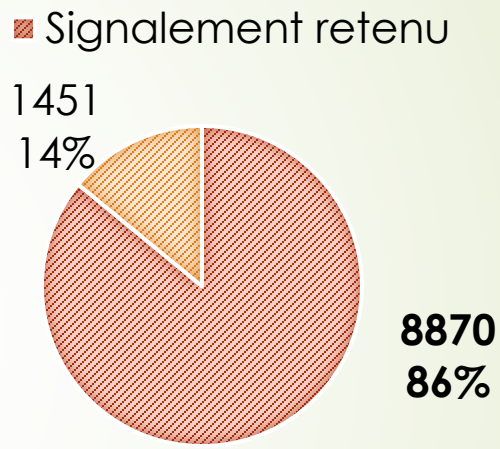

La majorité des signalements sont généralement retenus
Entre 67% et 97%
*À l'exception d'une région à 47%

De manière générale, les signalements sont plus souvent retenus dans les cas d'abus physique que d'abus sexuel.

(e) Allain, M. et al., 2023

Les très grandes disparités inter-régionales: les résultats d'une analyse de régression logistique sur le fait de retenir ou non un signalement à la protection de la jeunesse

Variables et régions	Rapports de cote
Si la victime est une fille	
- CN	2,04
- Estrie	0,20
S'il y a une vérification complémentaire terrain	
- SLSJ	1,58
- CN	0,03
- CA	0,04
- LAU	0,31
Statut du signalant si le signalant agit à titre personnel	
- CN	4,37
- MTLO	4,25
- A-T	0,87
- SLSJ	8,80
Si la nature de l'abus est de l'abus physique	
- MTLCCS	10,23
- MTLO	0,29
- CN	0,16
Si l'abuseur vit avec l'enfant	
- BSL	59,75
- CN	51,34
- LAN	4,08
- G-Î-M	3,14

- (2) Les données tirées des bases de données de la Direction des poursuites criminelles et pénales du Québec:
  - Objectifs de cette partie des travaux quantitatifs:
    - Établir le lien entre la point d'entrée des situations d'ententes multisectorielles et les orientations judiciaires préconisées
    - Estimer le potentiel de dissuasion (générale et spécifique) des poursuites criminelles et pénales à l'endroit des abuseurs
  - D'entrée de jeu, nous postulions l'existence d'une certaine homogénéité entre les données issues des CISSS et CIUSSS et celles de la base des données de la Direction des poursuites criminelles et pénale (le SIPP pour système informatique des poursuites pénales)
  - Tout simplement parce que chaque situation d'entente multisectorielle, que le signalement soit retenu ou non par la protection de l'enfance, doit être inscrite dans le registre des poursuites pénales, qu'il y ait ou non décision d'entamer des procédures judiciaires
  - Or… Tel ne fut pas le cas!

(c) Alain, M. et al., 2023

Régions sociosanitaires	Données CISSS-CIUSSS	Points de service DPCP	Données SIPP
Bas-Saint-Laurent (01)	**410**	Rimouski, Mont-Joli, Matane, Amqui, Rivière-du-Loup	**50 (12,2%)**
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	**697**	Dolbeau-Mistassini, Roberval, Saguenay, Alma, Chibougamau	**125 (17,9%)**
Capitale-Nationale (03)	**888**	Québec, La Malbaie	**210 (23,7%)**
Montréal Centre-sud (06)	**1010**	Montréal	**96 (9,5%)**
Outaouais (07)	**450**	Campbell's Bay, Gatineau, Maniwaki	**7 (1,6%)**
Abitibi-Témiscamingue (08)	**633**	Ville-Marie, Rouyn-Noranda, Senneterre, Val-d'Or, Amos, La Sarre	**327 (51,7%)**
Côte-Nord (09)	**298**	Kawawachikamach, Schefferville, Fermont, Blanc-Sablon, Saint-Augustin, La Romaine, Natashquan, Havre-Saint-Pierre, Sept-Îles, Port-Cartier, Baie-Comeau, Forestville, Kuujjuaq, Kangiqsualujjuaq	**65 (21,8%)**
Gaspésie et les îles (11)	**240**	Saint-Anne-des-Monts, Gaspé, Percé, Havre-Aubert, New Carlisle, Carleton-sur-Mer	**63 (26,3%)**
Chaudière-Appalaches (12)	**830**	Saint-Joseph-de-Beauce, Thetford Mines, Montmagny	**224 (27,0%)**
Laval (13)	**557**	Laval	**125 (22,4%)**
Laurentides (15)	**452**	Saint-Jérôme, Mont-Laurier	**1114 (246,5%)**
Montérégie-Est (16)	**2640**	Saint-Jean-sur-Richelieu, Sallabery-de-Valleyfield, Longueuil, Saint-Hyacinthe	**491 (18,6%)**

(C) Alain, M. et al., 2023

(3) Les constats généraux du sondage auprès de 1500 intervenants sociaux susceptibles d'être impliqués dans l'entente multisectorielle

- Les intervenants en **protection de la jeunesse** plus nombreux à savoir que l'EM s'applique dans leur travail et à se sentir suffisamment formés face à celle-ci.
- En revanche, les répondants des milieux communautaires plus nombreux à croire qu'elle ne s'applique pas; les écoles et CPE sont ambivalents; ces milieux étant plus périphériques à l'EM mais **néanmoins susceptibles d'être impliqués**.
- Le fait que les intervenants des **régions plus éloignées** déclarent se sentir davantage formées pourrait notamment s'expliquer;
  - par un plus faible taux de roulement de personnel dans ces régions;
  - le fait que l'EM implique un nombre restreint d'intervenants qui ont développé une expertise pointue dans le domaine des abus envers des enfants.
- Le sentiment d'être suffisamment formés lié à une moindre adhérence à des croyances ou inquiétudes face aux impacts négatifs potentiels d'un signalement pour l'enfant et à une meilleure connaissance des obligations en lien avec les signalements.

(c) Alain, M. et al., 2023

5- Ce que disent les enquêtes qualitatives

- **Premières perspectives**, celles des acteurs impliqués dans le déclenchement et les interventions réalisées dans les ententes multisectorielles
- Qui sont-ils?

→ Premier groupe, le « noyau » du déclenchement des ententes multisectorielles:

1- les représentants des directions régionales de la protection de l'enfance et de la jeunesse (qui relèvent du ministère de la Santé et des services sociaux)

2- les représentants de la direction des poursuites criminelles et pénales (qui relèvent du ministère de la Justice)

3- Les enquêteurs – spécialisés ou non - de police (qui relèvent des services policiers de la région et du ministère de la Sécurité publique)

→ Deuxième groupe, les acteurs un peu plus périphériques:

4- des intervenants des centres à la petite enfance (les services de garde qui relèvent du ministère de la Famille)

5- des intervenants du milieu scolaire (qui relèvent du ministère de l'Éducation, des loisirs et des sports)

→ À ces deux groupes se mêlent parfois (en fonction des réalités des territoires et des affaires) des représentants d'organismes à but non lucratif qui ont vocation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels.

(c) Alain, M. et al., 2023

- Première thématique émergeante: le partage de l'information
  - Persistance d'une méconnaissance des modalités dans les services existants qui conduit à une sous-utilisation des services ou à une application limitée des modalités de l'*Entente multisectorielle*.
  - Confusion à propos des balises légales entourant la consultation des dossiers médicaux ou psychosociaux, ou la nature des informations que les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux sont en droit de communiquer en cours de suivi.
- Seconde thématique émergeante: les ressources humaines
  - Le roulement de personnel au sein des organisations est un défi important mentionné de façon assez unanime lors des entretiens
  - Cette situation engendrerait une perte d'expertise et rendrait la cohésion d'équipe plus difficile, entraînant des effets négatifs sur les familles et la gestion des situations.
  - Manque de ressources humaines spécialisées et adéquatement formées, plus spécifiquement au sein des équipes médicales et policières.

(c) Alain, M. et al., 2023

- Troisième thématique émergeante: les rôles et responsabilités
  - Une méconnaissance des rôles et des responsabilités des partenaires est identifiée par l'ensemble des professionnels.
  - Cette méconnaissance semble avoir un effet négatif important sur l'efficacité du traitement interdisciplinaire des situations d'abus sexuels et physiques.
- Quatrième thématique émergeante: La trajectoire de services actuelle
  - La trajectoire de services des situations d'abus sexuels ou physiques est décrite par les partenaires comme étant complexe, c'est-à-dire qu'il est difficile pour ces derniers de bien en comprendre toutes les étapes et de les mettre en application.
  - Cette perception de complexité peut s'expliquer par le fait que *plus on avance dans la trajectoire proposée par l'Entente multisectorielle, moins il y a de concertation entre les partenaires*. Il semble qu'avec le temps, il devient difficile pour les partenaires de communiquer leurs décisions et actions, ce qui fait que la compréhension commune de l'évolution du dossier peut s'en trouver entachée.

(c) Alain, M. et al., 2023

Les enquêtes qualitatives…

- **Deuxièmes perspectives**: celles d'adolescentes et de parents non-abuseurs ayant eu à vivre l'expérience du passage par l'entente multisectorielle
- Les difficultés de recrutement…
- Portrait des participants…
  - 6 parents + 7 adolescentes (plus de 14 ans), mais 12 situations décrites
  - Chaud.-Appalaches (2), Centre-du-Québec (4), Montérégie (5), Laurentides (2)

État de l'EM	**Nature situations d'abus**		
	Type d'abus	Abuseur	Survenu entre
Complétée = 9 **En cours = 3**	**Sexuels = 9** **Physiques = 1** **Phys. + psy. = 1**	**Parent bio = 4** **Conjoint du parent = 2** **Fratrie = 3** **Extrafam. = 2**	**3-12 ans = 5** **13-17 ans = 4**

(c) Alain, M. et al., 2023

Perceptions des adolescentes quant aux services reçus dans le cadre de l'EM

Trois thèmes principaux ont émergé de l'analyse

(1) Un processus déshumanisant pour les victimes…

- Se sentir confus:
  - Des procédures complexes
  - Où l'on informe que très peu de ce qui se passe
  - Manque de clarté dans les communications qui sont faites aux victimes
  - Avec l'impression d'être tenu à l'écart
- Se sentir inconsidéré:
  - Des horaires incompatibles avec l'engagement scolaire des victimes
  - Des placements en famille d'accueil/centre de réadaptation qui entraînent des chamboulements profonds
  - De façon générale, un processus très peu adapté à la réalité des enfants victimes

(c) Alain, M. et al., 2023

(2) Un processus (re)traumatisant:

- Se sentir trahie:
  - Des paroles et des actions en apparence incohérentes: « *J'appelais, ils ne me répondaient pas, ils ne me retournaient pas mes appels. Que je me sois fait dire que ma plainte n'a pas été retenue et qu'« on ne te croit pas, ce n'est pas vrai ce que tu dis. » Qu'on vienne me dire, trois ans après que j'ai fait ma plainte, « ah, finalement elle était ouverte et on te croit. » Ce n'est pas correct faire cela* »
- Se sentir envahie: être constamment ramené à l'expérience de l'abus et avoir l'impression de vivre avec une épée au dessus de la tête
- Se sentir oubliée:
  - Des délais importants entre les différentes étapes
  - Qui vont affecter la motivation de l'adolescente (le momentum du dévoilement qui s'effrite peu à peu)
  - Et qui affecte la crédibilité du témoignage (crainte de ne plus être en mesure de rendre fidèlement ce qui a été vécu)
- Se sentie abandonnée:
  - Se sentir blâmée par l'intervenante qui devait lui apporter du soutien
  - Un soutien peu présent, voire inadéquat, qui favorise un traumatisme secondaire

(c) Alain, M. et al., 2023

(3) Un processus soutenant et aidant

- Se sentir en sécurité, en confiance
  - Des intervenants disponibles émotionnellement et physiquement
  - Empathie et présence sécurisante visant à mettre l'adolescente à l'aise et atténuer son stress: « ***(L'enquêteur) m'a dit que j'avais l'air stressée et qu'il allait me faire une visite vu que j'étais stressée. On a visité la place, il m'a montré son bureau, présenté des collègues… Pendant la visite, ça m'a 100% déstressée. (#76)*** »

- Des accompagnements particuliers lors des procédures judiciaires
  - Témoignages en visioconférence de manière à ne pas avoir à côtoyer l'agresseur
  - Présence d'une intervenante du CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels) pendant le témoignage

→ Sans cependant qu'il soit réellement possible de mieux savoir qui offre un tel soutien, ni à quel moment des procédures

(c) Alain, M. et al., 2023

Quelques pistes d'amélioration formulées par les parents et les adolescentes

- **Offrir groupes de soutien pour victimes plus jeunes**
- **Avoir accès à des intervenants spécialisés en matière de violence auprès des enfants**
- **Étendre les ressources de soutien envers les membres de la famille**
- **Offrir un accompagnement accru et continu**
- **Assurer un nombre minimal obligatoire de rencontres de soutien psychologique pour les victimes**
- **Réduire les délais associés aux procédures judiciaires**

(c) Alain, M. et al., 2023

6- Les grandes recommandations de nos travaux

- **1. Revoir et uniformiser les critères de rétention et d'évaluation de la compromission dans les situations soumises à une Entente multisectorielle dans la province**
  - Les situations d'abus devraient être traitées de manière similaire en regard du déclenchement et du déroulement de l'EM lors de la réception des signalements à la protection de la jeunesse dans l'ensemble de la province.
  - Les familles devraient recevoir une offre de services similaire en regard de l'EM, indépendamment de la région administrative où elles sont reçues.

(c) Alain, M. et al., 2023

- **2. Revoir le cadre légal et baliser clairement le début et la fin de la concertation dans le cadre de l'EM**
  - La concertation doit être possible indépendamment des vitesses de fonctionnement très différentes dans les procédures des partenaires principaux (DPJ, police, procureur).
  - Le partage d'information devrait être possible de la divulgation des abus jusqu'à la fin des procédures judiciaires relatives à cet abus.

- **3. Bonifier le rôle de soutien que pourraient jouer les intervenants des CAVAC pendant l'EM**
  - Plusieurs cas de figures où les intervenants CAVAC sont très présents dans l'EM ont été remarqués pendant nos travaux. Dans ces cas, l'implication des intervenantes du CAVAC semble favoriser grandement les références tant des parents que des enfants et des adolescents/tes vers les services d'aide et de soutien appropriés
  - Enjeux potentiels: surcharge de travail et manque de ressources.
    Si ce changement de cap n'est pas bien encadré et s'effectue sans les ressources supplémentaires nécessaires à l'ajout de mandat, ces intervenants/tes seront bien vite surchargés.

(c) Alain, M. et al., 2023

- **4. Assurer une mise à niveau et la formation continue dans le cadre de l'EM**
  - Dans un contexte de roulement de personnel important et en tenant compte du fait que les services des organisations impliquées dans le déroulement des opérations liées au fonctionnement de l'EM sont surchargés, il est difficile d'assurer un transfert efficace d'expertise et de connaissances. La formation continue devrait donc être dispensée annuellement selon un calendrier bien établi.

  - Deux volets sont proposés:
    - Une sensibilisation et formation de base offerte à tous les représentants et intervenants/tes des milieux sous la responsabilité des cinq ministères signataires de l'EM.
    - Une formation plus spécialisée pour les intervenants qui travailleront directement en contexte d'EM, tant au plan clinique qu'au plan des particularités liées à l'organisation régionale spécifique des services devant être rendus aux enfants sous une modalité *intégrée*.

(c) Alain, M. et al., 2023

- **5. Améliorer et étendre les ressources de soutien auprès des enfants et des adolescents/tes victimes et leurs proches non-abuseurs**
  - Offrir un accompagnement psychosocial accru et continu aux victimes et à leurs parents tout au long des procédures judiciaires

- **6. Assurer que les trajectoires des services et le support offerts aux victimes et à leurs proches soient adéquatement documentés et monitorés en bonne et due forme, du début d'une EM jusqu'au rétablissement complet des personnes suivies**
  - Allouer suffisamment de ressources pour assurer un suivi longitudinal à long terme de ces trajectoires de service dans toutes les régions du Québec (i.e. penser globalement)
  - Prévoir suffisamment de souplesse pour adapter ces processus de suivis aux contingences géographiques et organisationnelles régionales et locales (i.e. agir localement)

(c) Alain, M. et al., 2023

Merci de votre attention

(c) Alain, M. et al., 2023

- Références:

Alain, M. et Dessureault, D. (2009). *Élaborer et évaluer les programmes d'intervention psychosociale*. Les Presses de l'Université du Québec, 306 pages.

Alain, M. (2009). *Histoire, théories et modèles d'évaluation de programme*. Dans : M. Alain et D. Dessureault (dir). Élaborer et évaluer les programmes d'intervention psychosociale (p. 6-28). Québec : Université du Québec.

Bonach, K., Mabry, J. B. et Potts-Henry, C. (2010). Child Advocacy Centers and Credentialing: Issues for Practitioners. *Journal of Child Sexual Abuse*, 19, 687-708.

Bradford, A. B. (2005). *Legal Outcomes as Effectiveness Research of Forensic Interviewing at the Child Advocacy Center of East Alabama* (Master Thesis). Auburn University, Auburn, AL.

Cross, T. P., Jones, L. J., Walsh, W., Simone, M., Kolko, D. J., Szczepanski, J. *et al.* (2008). The Multi-Site Evaluation of Children's Advocacy Centers: Overview of the Results and Implications for Practice (OJJDP Crimes Against Children Series) (Research Bulletin). Washington, DC : Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

Faller, K. C. et Palusci, V. J. (2007). Children's Advocacy Centers: Do They Lead to Positive Case Outcomes. *Child Abuse et Neglect*, *31*,1021–1029.

Gauthier, M. (2015). *L'entente multisectorielle en protection de la jeunesse. Trajectoire judiciaire et victimologique* (mémoire de maîtrise – Université Laval, Québec [Canada]). Récupéré du site de l'Université Laval : http://www.theses.ulaval.ca/2015/31937/31937.pdf

Herbert, J. L. et Bromfield, L. (2015). Evidence for the Efficacy of the Child Advocacy Center Model : a Systematic Review. *Trauma Violence Abuse*, *17(3)*, 343-357.

Hubel, G. S., Campbell, C., West, T., Friedenberg, S., Schreier, A., Flood, M. F. et Hansen, D. J. (2014). Child Advocacy Center Based Group Treatment for Child Sexual Abuse. *Journal of Child Sexual Abuse*, 23, 304–325.

Jones, L. M., Cross, T. P., Walsh, W. A. et Simone, M. (2005). Criminal Investigations of Child Abuses : the Research Behind « Best Practice ». *Trauma, Violence and Abuse, 6,* 254-268.

Jones, L. M., Cross, T. P., Walsh, W. A. et Simone, M. (2007). Do Children's Advocacy Centers Improve Families' Experiences of Child Sexual Abuse Investigations? *Abuse et Neglect, 31*, 1069–1085. doi :10.1016/j.chiabu.2007.07.003

Jenson, J. M., Jacobson, M., Unrau, Y. et Robinson, R. L. (1996). Intervention for Victims of Child Sexual Abuse: an Evaluation of the Children's Advocacy Model. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 13, 139–156.

Miller, A. et Rubin, D. (2009). The Contribution of Children's Advocacy Centers to Felony Prosecutions of Child Sexual Abuse. *Child Abuse et Neglect*, 33, 12–18.

Skaff, L. F. (1988). Child Maltreatment Coordinating Committees for Effective Service Delivery. Child Welfare, 67, 217-230.

Shadoin, L. A., Magnuson, M. S., Overman, L. B., Formby, P. J. et Shao. L. (2006). Cost-Benefit Analysis of Community Responses to Child Maltreatment: a Comparison of Communities with and without Child Advocacy Centers. National Children's Advocacy Center. Récupéré du site :

http://www.nationalcac.org/professionals/images/stories/pdfs/cba-finalreport.pdf

Walsh, W. A., Lippert, T., Cross, T. P., Maurice, D. M., et Davison, K. (2008). How Long to Prosecute Child Sexual Abuse for a Community Using a Children's Advocacy Center and Comparison Communities? Child Maltreatment, 13, 3–13.

(c) Alain, M. et al., 2023